

## MODIFICATION DE FRÉQUENTATION

### Règlement en vigueur

Aucune modification de fréquentation ne peut se faire sans qu'un formulaire approprié, disponible au service de garde, ait été complété au préalable. Cette modification doit être signifiée  **cinq jours ouvrables à l'avance** . La personne responsable communique aux parents le nouveau coût de la cotisation, s'il y a lieu.  **N.B. : Les modifications de fréquentations ne sont effectives que les lundis. La direction d'école peut fixer un nombre maximal de modifications de fréquentation.**

### IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE (en lettres moulées)

ENFANT : NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_  
DEGRÉ : \_\_\_\_\_ ENSEIGNANT(E) : \_\_\_\_\_

### NOUVEAU TYPE DE FRÉQUENTATION

RÉGULIÈRE : \_\_\_\_\_ SPORADIQUE : \_\_\_\_\_ SUR APPEL : \_\_\_\_\_  
EFFECTIF À COMPTER DU LUNDI : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

### NOUVELLE RÉSERVATION (JOURS DE CLASSE SEULEMENT) COCHEZ VOTRE RÉSERVATION SELON VOS BESOINS.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h00 À 8h00					
10H30 À 11H30					
11H30 À 12H45					
15H15 À 18H00					

### RÉSERVATION SUR APPEL

1. Je demande que ma réservation soit modifiée;
2. Je m'engage à payer les frais rattachés à la réservation faite, conformément aux règles en vigueur;
3. Je peux changer cet engagement en complétant et retournant, dans les délais prévus le formulaire de modification de fréquentation disponible au service de garde.

SIGNATURE DU PARENT : \_\_\_\_\_ DATE : \_\_\_\_\_

Demande de modification de fréquentation reçue le : \_\_\_\_\_

La demande de modification sera effective en date du : \_\_\_\_\_

Signature de la responsable : \_\_\_\_\_